

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
2 octobre 2019
Français
Original : anglais français

**Comité permanent
76^e réunion**

**Rapport de la soixante-seizième réunion du Comité
permanent (18-19 septembre 2019)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Adoption de l'ordre du jour.....	2	2
III. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines	3-30	2
A. Finance et contrôle.....	4-18	2
B. Gestion.....	19-27	5
C. Ressources humaines	28-30	8
IV. Budgets-programme et financement	31-44	9
V. Exposé relatif au Pacte mondial sur les réfugiés et aux préparatifs du premier Forum mondial sur les réfugiés	45-47	11
VI. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du « <i>grand bargain</i> ».....	48-50	12
VII. Questions diverses.....	51	12
Annexe Décision sur les budgets et le financement pour 2019		13

I. Introduction

1. Le Président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Boudjemâa Delmi (Algérie) a ouvert la réunion et l'a présidée le premier jour.

II. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour de la réunion (EC/70/SC/CRP.17) a été adopté.

III. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines

3. La Haut Commissaire Adjointe a donné un aperçu des principales questions liées à la gestion de l'Organisation, notamment la transformation des ressources humaines du HCR, le processus en cours de décentralisation et de régionalisation, la gestion des risques, la collecte de données, et d'autres réformes de grande portée, visant chacune à améliorer la protection et les solutions pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Concernant la régionalisation, les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés ont été pris en compte lors de la conception de la nouvelle méthode de travail. Pour ce qui est du contrôle interne, la Haut Commissaire Adjointe a relevé les efforts déployés pour améliorer l'interface entre l'équipe dirigeante du HCR et les divers organes de contrôle. Elle a dit que le HCR était proactif pour donner suite aux recommandations d'audit interne, ce qui lui permet d'améliorer son efficacité. Parmi les autres sujets abordés par la Haut Commissaire Adjointe, il y a la lutte menée par le HCR contre l'exploitation et les abus sexuels, l'engagement constant pour le « *grand bargain* » et la situation financière.

A. Finance et contrôle

i) Rapport du Comité des commissaires aux comptes

4. Les états financiers du HCR pour 2018, tels que contenus dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/1190 et A/74/5/Add.6), ont été conjointement présentés par le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière et le Directeur adjoint du Service d'audit externe (Allemagne) du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.

5. Le Directeur adjoint du Service d'audit externe (Allemagne) a noté que c'était la première fois qu'un vérificateur externe au HCR prenait directement la parole au Comité, et a dit combien cela était important. Parlant du contexte difficile dans lequel le HCR travaille, il a affirmé que cette donnée était prise en compte lors de l'audit. Il a assuré les donateurs que l'état des comptes du HCR était bon, l'Organisation ayant reçu une opinion d'audit sans réserve qui montre que sa situation financière est solide. Cela étant, le Comité a fait 64 nouvelles recommandations dont la plupart portent sur les finances et le contrôle interne, et les autres sur 1) les initiatives de réforme ; 2) l'assistance en espèces aux bénéficiaires ; 3) les partenaires d'exécution ; 4) la gestion du parc mondial de véhicules ; 5) l'utilisation de vacataires, les technologies de l'information/cybersécurité et protection des données. Elle a parlé des recommandations en suspens des années antérieures, qui étaient, soit pleinement exécutées, soit en cours d'exécution.

6. Ayant noté l'opinion d'audit sans réserve et la confirmation par le Comité des commissaires aux comptes que la situation financière du HCR demeurerait solide, avec suffisamment d'actifs pour couvrir les passifs, le Contrôleur a parlé des principales recommandations faites et des principales mesures prises pour y donner suite (A/AC.96/1190/Add.1), y compris à celles des années antérieures.

7. Le HCR a été félicité pour la solidité de sa situation financière, confirmée par le Comité des commissaires aux comptes, et pour le travail mené pour exécuter les recommandations. Toutefois, les délégations se sont inquiétées du fait que 48 % des recommandations des années antérieures demeuraient en souffrance, et le HCR a été exhorté à y donner suite en temps voulu, ainsi qu'aux nouvelles recommandations. Il a par ailleurs été encouragé à accorder plus d'attention aux

recommandations sur les comptes et le contrôle dans le cadre du processus de réforme. Ayant convenu de la nécessité d'une approche cohérente à l'échelle de l'Organisation, les délégations ont cherché à mieux comprendre comment l'efficacité des nouvelles structures pouvait être mesurée lors de leur mise en place.

8. Les délégations ont soutenu la recommandation du Comité des commissaires aux comptes exhortant le HCR à continuer d'explorer les voies et moyens de travailler plus efficacement, de simplifier les processus, d'accroître la transparence dans les décisions des responsables et de mettre en place une culture d'intégrité et de responsabilité. Le HCR a été encouragé à poursuivre ses efforts à cet égard. Le Comité a formé le vœu que le processus de réforme permette d'obtenir dans ces domaines des gains significatifs, dont le HCR parlera lors des prochaines réunions du Comité permanent. Il a pris note de l'opinion du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle le contrôle interne doit être constamment renforcé. La gestion des partenaires d'exécution, qui comporte d'importants risques, mérite à cet égard une attention particulière. Beaucoup de délégations se sont inquiétées du niveau élevé de contributions affectées et de son impact sur les interventions du HCR. Parmi les autres questions qui les ont préoccupées, il y a le recrutement de vacataires, les technologies de l'information et la protection des données.

9. Concernant les nouvelles structures régionales, le Contrôleur a reconnu qu'il y avait des risques potentiels auxquels il fallait faire face, comme le Comité des commissaires aux comptes l'a relevé. Toutefois, avec sept Contrôleurs régionaux en plus d'autres postes pour le budget, les finances et le contrôle des projets, prévus dans chaque bureau, l'Organisation pourra mieux gérer les risques. Par exemple, la capacité régionale pour le contrôle des projets pourrait contribuer à gérer les risques liés aux partenaires d'exécution. S'agissant de ceux-ci, le Contrôleur a proposé qu'en mettant l'accent sur les risques financiers, on devait aussi veiller à la qualité des services. Les contrôles sur place, avant le décaissement des fonds, peuvent être utiles à cet égard. Pour ce qui est de la rentabilité, il a affirmé que le HCR était en liaison avec d'autres organismes pour les bonnes pratiques.

10. Répondant à une question sur le point de savoir si les appels de pays obligeaient les donateurs à fournir des financements étroitement liés à la situation géographique, la Haut Commissaire Adjointe a affirmé que, pour une plus grande souplesse, le HCR s'était orienté vers des appels pour des situations. Toutefois, l'impact de cette orientation quant à générer plus de financements affectés est modeste. Elle a remercié les gouvernements ayant continué à fournir des contributions non affectées, et souligné la valeur et l'impact des financements souples. Sur la question de savoir si, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, le déficit par rapport aux besoins pouvait être compensé par des financements pour le développement, apportés par la Banque mondiale et d'autres partenaires, elle a affirmé qu'il pouvait y avoir un petit impact sur le budget. Ce financement devrait venir compléter le financement humanitaire afin de renforcer l'aide que la communauté internationale accorde collectivement aux déplacés et aux pays d'accueil. La Haut Commissaire Adjointe a également parlé de la révision du Cadre d'allocation des ressources du HCR et du lien avec la planification pluriannuelle.

ii) **Audit interne**

11. Présentant le rapport d'audit interne pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/AC.96/1192), le responsable du Service d'audit du HCR au Bureau des services de contrôle interne a affirmé que l'audit avait été effectué avec suffisamment de ressources, sans aucune interférence nuisible à son indépendance. Il a souligné les liens étroits et réguliers de coopération avec les hauts responsables du HCR et le Bureau de l'inspecteur général. Pendant la période du rapport, le Bureau des services de contrôle interne a effectué 24 audits et émis 146 recommandations, dont 22 (15 %) ont été considérées comme critiques. Un certain nombre de recommandations des années antérieures demeurent en souffrance et le Bureau des services de contrôle interne a entrepris une revue des questions soulevées dans les rapports antérieurs concernant le suivi des programmes. En outre, le Bureau des services de contrôle interne a effectué deux missions consultatives et un certain nombre d'audits thématiques, notamment sur la gestion des entrepôts dans les opérations sur le terrain, les modalités d'établissement des rapports sur l'utilisation des fonds fournis par les donateurs, les modalités pour les interventions en espèces dans la crise syrienne et la préparation aux situations d'urgence.

12. Les délégations ont félicité le HCR pour avoir efficacement fait face aux défaillances identifiées par l'audit interne, et pris des mesures pour renforcer l'Organisation. Les efforts déployés dans les domaines de la gestion des risques, des interventions en espèces, de l'engagement des

donateurs et de la communication ont été particulièrement mentionnés comme étant des développements positifs. Le Comité a encouragé le HCR à exécuter en temps voulu les recommandations, à partager les meilleures pratiques entre les bureaux sur les questions récurrentes et à les intégrer dans les processus de réformes en cours. Le respect des recommandations par les bureaux extérieurs est déterminant à cet égard. Le Comité a constaté avec plaisir les économies de coûts résultant des recommandations du Bureau des services de contrôle interne et a formé le vœu que cette tendance puisse se poursuivre. S'inquiétant du nombre de recommandations d'audit demeurées en suspens depuis plus d'un an, le Comité a exhorté l'équipe dirigeante à prendre des mesures pour les exécuter rapidement à l'avenir. Les délégations ont encouragé l'Organisation à prévoir suffisamment de personnel et de ressources pour les activités d'audit interne, afin de garantir l'efficacité et l'intégrité dans les opérations du HCR.

13. Concernant les questions récurrentes, le Chef du Service d'audit du HCR a affirmé que dès que l'audit signale des défaillances systématiques de contrôle, le Bureau des services de contrôle interne procède à un examen thématique de ces questions. Il est important pour le Bureau des services de contrôle interne d'accroître sa couverture des systèmes de protection. Le Chef du Service d'audit du HCR a affirmé que, depuis la publication du rapport le 30 juin 2019, 18 des 145 recommandations en suspens ont été classées. Sur les 32 recommandations en attente depuis plus de deux ans, le Bureau des services de contrôle interne en a classé cinq. Des mesures significatives et importantes ont donc été prises par le HCR pour donner suite aux recommandations.

14. La Haut Commissaire Adjointe a parlé des différents niveaux de collaboration et de suivi dans la mise en œuvre des diverses recommandations. Reconnaisant l'existence de questions récurrentes, souvent dans les domaines du partenariat et de l'approvisionnement, elle a présenté les moyens par lesquels l'Organisation les réglait. Elle a aussi affirmé que les audits récents étaient complexes, et nécessitaient beaucoup de ressources, ce qui a pour effet d'augmenter la charge de travail du Bureau des services de contrôle interne et des opérations du HCR sur le terrain. Pour ce qui est des recommandations en attente, elle a expliqué que le Bureau des services de contrôle interne avait émis plus de recommandations, après avoir examiné davantage de domaines à haut risque, ce qui explique l'augmentation du nombre de recommandations critiques. Elle a par ailleurs relevé des cas récents où des représentants ont pris des mesures plus tôt pour exécuter les recommandations, même avant que les rapports ne soient publiés.

iii) **Rapport du Comité d'audit et de contrôle indépendant**

15. Accompagnée du Vice-Président qui prendra les fonctions de Président en octobre 2019, la Présidente du Comité d'audit et de contrôle indépendant (IAOC) a présenté le rapport annuel de ce Comité couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (EC/70/SC/CRP.18). Elle a exprimé son soutien total au processus de transformation du HCR qu'elle a qualifié d'essentiel et d'ambitieux. Elle a parlé de l'examen fait par l'IAOC et des recommandations sur divers sujets, allant des conclusions d'audit interne et externe aux relations extérieures du HCR, en passant par les systèmes d'information et les télécommunications.

16. Les délégations ont remercié l'IAOC pour l'examen général de l'état des différents mécanismes de contrôle du HCR. Beaucoup ont salué la réorganisation du Bureau de l'inspecteur général, notamment l'augmentation de la capacité d'enquête et le recrutement externe de l'Inspecteur général. Certaines délégations se sont demandé si des ressources additionnelles seraient nécessaires. Plusieurs délégations ont bien accueilli les observations constructives de l'IAOC sur le processus de réforme du HCR, y compris la communication. Elles ont demandé au HCR d'indiquer comment il entendait former et perfectionner le personnel à l'issue du processus de régionalisation. Des délégations ont souscrit aux observations de l'IAOC selon lesquelles la réponse de l'équipe dirigeante aux recommandations d'audit interne s'était améliorée. Il est important que le HCR donne rapidement suite aux recommandations d'audit. Une délégation a affirmé être d'accord avec la recommandation selon laquelle cette réponse doit tenir compte des priorités de l'Organisation.

17. Répondant à une question sur la manière de soutenir l'acceptation des risques liés à la prise de décision sur la ligne de front, la Présidente de l'IAOC a affirmé que le processus de décentralisation et de régionalisation nécessite un changement de culture au sein de l'Organisation. Selon elle, la culture actuelle redoute les risques et évite la prise des décisions pour solliciter l'approbation du Siège. Cela étant, la formation et la gestion des performances sont indispensables.

18. La Haut Commissaire Adjointe a affirmé que le HCR avait l'avantage de disposer d'un Centre mondial d'apprentissage et de perfectionnement pour la formation du personnel. Pour ce qui est du Pacte mondial sur les réfugiés, par exemple, des programmes de formation ont déjà été mis en place pour montrer au personnel comment engager et travailler avec les acteurs du développement. Concernant la décentralisation et la régionalisation, elle a confirmé que des fonctionnaires avaient été nommés à presque tous les postes importants dans les régions, et que les Bureaux régionaux seront fonctionnels d'ici le 1^{er} janvier 2020. L'Organisation entend également reconfigurer le Siège pour assurer la cohérence en son sein. La Haut Commissaire Adjointe a réitéré l'engagement pris de ne pas occasionner de coûts supplémentaires, les dépenses liées au processus devant être compensées par la suppression des représentations régionales.

B. Gestion

i) Gestion des risques au HCR

19. La Responsable du contrôle des risques au HCR a présenté le document sur la gestion des risques (EC/70/SC/CRP.19) et parlé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative 2.0 pour la gestion des risques. Elle a également parlé des premières conclusions de l'évaluation externe en cours de la maturité des risques, basée sur un modèle mis au point en 2019 par le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) des Nations Unies. Ces conclusions sont encourageantes et indiquent un niveau élevé de maturité de risque reposant sur des mécanismes institutionnels efficaces et de haut niveau. Toutefois, la nécessité s'est présentée de revoir si possible le délai d'achèvement de l'Initiative 2.0 pour la gestion des risques. Les améliorations proposées consistent notamment à bien intégrer et institutionnaliser la gestion des risques dans les principaux processus, et à en faire un élément de compétence pour le personnel. La Responsable du contrôle des risques a présenté le plan de travail de 2019 et 2020, mettant l'accent sur l'amélioration de la communication et de la formation grâce au réseau de gestion des risques, et l'intégration de la gestion des risques dans le processus en cours de décentralisation de régionalisation, notamment par un déploiement accru du personnel.

20. Les délégations ont bien accueilli le travail que le HCR effectue constamment sur l'Initiative 2.0 pour la gestion des risques, notamment la mise au point d'un cadre d'établissement de rapports et la création de registres de risques, en tant qu'instruments de prise de décision, ainsi que l'évaluation externe de la maturité des risques du HCR. Une délégation a posé la question de savoir si le HCR avait considéré et calculé le ratio coût-avantage de l'Initiative en vue d'une élaboration plus efficace des programmes. Le déploiement dans les Bureaux régionaux et les principales opérations de conseillers principaux et de points focaux pour la gestion des risques a été apprécié. Dans le même temps, l'amélioration de la formation du personnel grâce à des plateformes en ligne, ainsi que des séances d'information sur l'intégrité, ont été considérées comme indispensables pour renforcer l'obligation redditionnelle et atténuer les risques, et ce faisant, influencer positivement la culture de risque au HCR. Concernant l'examen des risques de 2019, le Comité a demandé au HCR d'indiquer la manière dont les domaines à haut risque sont déterminés et gérés, et de dire si la méthode était la même que celle des années antérieures.

21. La Responsable du contrôle des risques a remercié les délégations pour l'intérêt manifesté. En complément des débats, elle s'est proposée d'organiser une séance d'information et de faire par écrit une mise à jour sur la gestion des risques. Pour ce qui est de l'apprentissage en ligne, elle a dit qu'au vu de la forte demande, le deuxième module de formation est en cours de préparation, même si le cours n'est pas obligatoire, et que la gestion des risques a été intégrée dans un certain nombre de programmes prioritaires d'apprentissage. Elle a cependant affirmé qu'il était difficile d'évaluer l'impact d'une telle formation sur la prévention. S'agissant des cyber-risques, la Responsable du contrôle des risques a annoncé que la date fixée pour la mise en œuvre du cadre numérique des risques était juin 2020. Répondant aux questions sur le lien entre les risques, les objectifs opérationnels et l'allocation des ressources, elle a dit que 2019 marquait un tournant décisif concernant l'ampleur avec laquelle les plans des opérations-pays, les projets de budget et les registres des risques éclairent l'examen annuel des programmes et le processus d'allocation des ressources. Elle a ajouté que cet éclairage est très utile et servira pour l'élaboration du nouveau cadre de gestion axée sur les résultats. Pour ce qui est du renforcement des capacités dans le cadre de l'Initiative 2.0 pour la gestion des risques, elle a dit qu'à ce jour les efforts sont surtout fournis pour le personnel du HCR et qu'il faut davantage travailler pour les partenaires d'exécution. Concernant le lien entre le registre des risques organisationnels et le registre des risques stratégiques, la

Responsable du contrôle des risques a affirmé que, même si le registre des risques stratégiques est resté le même en 2019, les mesures d'atténuation et leur degré de fonctionnalité sont examinés aux fins de perfectionnement. Elle a expliqué les modalités de déploiement des conseillers principaux sur la gestion des risques, et a parlé des changements annuels dans la liste approuvée de pays où ces conseillers doivent être déployés.

ii) Efforts fournis pour prévenir et lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

22. La Coordonnatrice principale pour la prévention et la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels a présenté la mise à jour sur les efforts déployés par l'Organisation dans ce domaine (EC/70/SC/CRP.20), y compris sur le terrain et au plan interinstitutions, ainsi que le travail effectué au plan interne pour transformer la culture institutionnelle au HCR. Elle a souligné l'engagement de l'Organisation à placer les personnes ayant survécu à ce fléau au centre de la réponse, notamment à travers une programmation de qualité, des mécanismes efficaces de retour de l'information et une assistance multisectorielle aux victimes. Elle a également souligné l'importance que revêt la récente évaluation indépendante des politiques et procédures du HCR relatives à l'exploitation et aux abus sexuels. La recommandation la plus importante de cette évaluation souligne la nécessité de capitaliser sur les partenariats, avec les domaines d'engagement couvrant la création de mécanismes conjoints de contrôle et de vérification des références, ainsi que d'un fonds permettant de soutenir les partenaires en matière de sensibilisation et de communication. Le rôle du Haut Commissaire, en tant que champion du Comité permanent interorganisations pour la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels vient compléter ces efforts. La Coordonnatrice principale a ensuite parlé des processus internes visant à susciter un changement de culture et de comportement au sein de l'Organisation, afin de mettre fin aux déséquilibres de pouvoir et aux inégalités entre les genres, grâce à des dialogues formels et informels impliquant les collègues à tous les niveaux.

23. Le Comité a salué l'engagement du HCR et les progrès réalisés jusqu'ici, notamment les efforts fournis pour mettre au point une approche y relative à l'échelle du système. Les délégations ont par ailleurs apprécié l'inscription de ce sujet dans le programme de travail du Comité permanent, et ont lancé un appel en faveur de sa régularisation. La nécessité a été soulignée de faire de la prévention contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels une priorité, tant au HCR qu'à travers le système des Nations Unies et le secteur humanitaire dans son ensemble. Le partage des meilleures pratiques et la redevabilité envers les personnes prises en charge sont essentiels à cet égard. Les délégations ont salué l'engagement du HCR à améliorer ses mécanismes de réponse et d'établissement de rapports, et l'ont exhorté à veiller à ce que l'information sur l'accès à ces outils soit facile à obtenir. En outre, le HCR a été encouragé à renforcer la capacité de ses partenaires à lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, et à améliorer ses propres procédures de recrutement, par des formalités préalables et des vérifications supplémentaires des références. Pour ce qui est du rôle des responsables, le Comité s'est dit satisfait des changements actuellement effectués pour intégrer les mesures de prévention dans les descriptifs de poste.

24. La Coordonnatrice principale a remercié le Comité pour son soutien, concernant notamment le changement de politique au HCR en faveur d'une approche centrée sur la victime. Elle a parlé d'un certain nombre de recommandations actuellement mises en œuvre, en particulier, de celles favorisant un leadership solide, encourageant un dialogue honnête et favorisant la création d'espaces sûrs. Elle a mis en exergue les recommandations soulignant la nécessité d'intégrer la prévention dans tous les secteurs des programmes. Répondant à des questions sur le partenariat, elle a dit que le Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et violences sexuelles impliquant des partenaires opérationnels était en cours de révision, et qu'un outil commun d'évaluation de ces partenaires était en cours d'élaboration. Elle a salué les recommandations du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), et a parlé de la publication prochaine d'un outil de référence. Répondant aux questions sur la portée de l'enquête menée par le Département de la protection internationale sur les moyens préférés de communication, elle a dit que cette enquête couvrirait toutes les opérations et que 41 réponses avaient été reçues surtout des régions Afrique et Moyen-Orient et Afrique du Nord. Sur le lien entre le Bureau du Coordonnateur spécial nommé par le Secrétaire général et le HCR, elle a affirmé que le HCR contribuait activement au travail de ce bureau et à ses réunions. L'implication du HCR dans l'élaboration du formulaire de déclaration de cas, des manuels de prévention et de lutte et du

protocole d'assistance aux victimes a été mentionnée comme illustrant son engagement. Répondant aux questions sur la sélection et le recrutement, le Conseiller juridique principal et Chef du Service des affaires juridiques a relevé les résultats positifs obtenus grâce à la base de données *ClearCheck* et a parlé de la collaboration accrue avec d'autres bases de données, dans le respect du droit à la vie privée.

iii) Mise à jour sur la réforme du HCR

25. Présentant le document sur la réforme du HCR (EC/70/SC/CRP.22), la Haut Commissaire Adjointe a donné un aperçu de la décentralisation et de la régionalisation, et souligné les développements liés à d'autres volets du travail liés à la transformation de l'Organisation d'une manière générale. Elle a parlé au Comité de la stratégie récemment approuvée de transformation des données, de l'inauguration prochaine du Centre commun de données sur le déplacement forcé Banque mondiale-HCR et de la création d'une nouvelle Division regroupant les programmes, les budgets, les partenariats pour les programmes et la gestion axée sur les résultats. Le Comité a aussi reçu des informations sur la création d'un Conseil de gouvernance pour le changement, chargé de suivre les progrès accomplis à travers les volets de travail, de faciliter la prise de décisions et d'effectuer les changements d'orientation nécessaires.

26. Les délégations ont salué les informations fournies sur les différents aspects de la réforme du HCR, et ont surtout loué et soutenu les efforts de l'Organisation en faveur de la décentralisation et de la régionalisation. A particulièrement été soulignée l'importance du Conseil de gouvernance dans la supervision de chaque volet de travail. Le Comité souhaite recevoir régulièrement des mises à jour sur les progrès accomplis, les risques encourus, l'impact créé et les économies de coûts réalisées. S'agissant de la décentralisation et de la régionalisation, le HCR a été exhorté à maintenir une vision stratégique solide et une cohérence globale au niveau du Siège. Il doit demeurer vigilant pour ce qui est de son mandat. Le Comité a demandé au HCR comment il appliquait les leçons tirées d'anciennes réformes, notamment de celles entreprises par d'autres organismes des Nations Unies, dans la conception du processus de décentralisation et de régionalisation et des réformes plus générales. Les délégations ont voulu être rassurées que la communication et l'engagement entre le Siège, les Bureaux régionaux et les missions permanentes seraient maintenus. Avec la dévolution aux opérations sur le terrain de la prise de décisions opérationnelles, le Comité a manifesté beaucoup d'intérêt à savoir comment le HCR allait renforcer la capacité de son personnel, assurer le contrôle de performance et rendre solides et inclusives les opérations de planification impliquant les pays d'accueil, les partenaires, les donateurs et les personnes prises en charge. Concernant le Pacte mondial sur les réfugiés, l'importance de travailler avec divers acteurs (y compris les partenaires d'exécution, les organisations non gouvernementales (ONG) et les acteurs du développement) aux niveaux local et régional a été soulignée. Le Comité a demandé au HCR les mesures prises pour le bien-être du personnel affecté par la transformation. Le Comité a salué l'engagement actif du HCR dans l'agenda de réforme des Nations Unies, notamment son leadership constant dans le Groupe d'innovations institutionnelles. Concernant les données et la numérisation, le HCR doit faire une mise à jour sur le Centre commun de données (notamment sur la structure de gestion et le calendrier d'opérationnalisation). L'Organisation a été encouragée à donner la priorité à l'orientation des Bureaux-pays sur la protection des données. Le Comité a loué les efforts fournis pour améliorer le système de gestion axée sur les résultats. Il a sollicité une mise à jour plus globale sur les progrès accomplis et le calendrier de mise en œuvre.

27. La Haut Commissaire Adjointe a assuré le Comité que des mises à jour seront régulièrement faites sur les divers volets de travail, notamment les économies de dépenses. Concernant la décentralisation et la régionalisation, elle a affirmé que le facteur déterminant de ce processus était l'amélioration de l'efficacité des programmes, et non la réduction de coûts. Toutefois, dans la phase initiale, l'Organisation s'efforce d'éviter les dépenses supplémentaires. Elle a réaffirmé la responsabilité de l'équipe dirigeante à assurer la cohérence générale des politiques et l'efficacité dans la prise des décisions aux niveaux national, régional et du Siège. Sur le rapport entre le Siège et les missions permanentes, la Haut Commissaire Adjointe a expliqué que l'engagement serait accru aux plans stratégique et opérationnel. L'investissement dans le renforcement des opérations-pays demeurera une priorité ainsi que la circulation fluide des informations entre le Siège et le terrain pour faciliter la prise de décision. Elle a souscrit à l'observation faite sur l'importance de ressources suffisantes, notamment pour les opérations, devant garantir le succès de la décentralisation et de la régionalisation. Elle a assuré les délégations qu'un certain nombre de mesures avaient été prises pour préserver le bien-être du personnel dans le contexte du changement. S'agissant de la conception

de la transformation, la Directrice de la gestion du changement a informé le Comité qu'une analyse minutieuse avait été faite et que les leçons tirées d'anciennes réformes avaient été prises en considération. Concernant le Centre commun de données, de plus amples informations ont été fournies sur le Conseil consultatif stratégique et sa mise en œuvre. La Haut Commissaire Adjointe a reconnu l'importance des partenariats, comme souligné dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Elle a fourni des informations sur le nouveau Service du partenariat. Elle a dit qu'une séance d'information serait organisée pour répondre, avec plus de détails, aux questions sur le système de gestion axée sur les résultats, qui sera pleinement fonctionnelle en 2022.

C. Ressources humaines

28. La Directrice de la Division des ressources humaines a présenté le document sur les ressources humaines, y compris le bien-être du personnel (EC/70/SC/CRP.21). Elle a donné un aperçu des effectifs actuels du HCR et a parlé de la transformation des ressources humaines et de l'appui à la décentralisation et à la régionalisation. Le partenariat, la gestion des ressources humaines et le développement du leadership constituent des domaines d'intérêt manifestes du HCR. La Directrice a souligné la nécessité de favoriser une culture inclusive et diversifiée, notamment en matière d'âge, de genre et de handicap.

29. Le Comité a salué la mise à jour sur les développements relatifs aux ressources humaines, en particulier les efforts déployés par le HCR pour mettre en place des effectifs diversifiés et équilibrés du point de vue du genre. Pour atteindre la parité entre les genres aux rangs élevés et dans les lieux d'affectation difficiles, le HCR a été exhorté à continuer de lutter contre les barrières structurelles et culturelles. Il lui a été demandé de fournir d'autres informations sur les mesures concrètes prises à cet égard. Le grand déséquilibre au niveau de la répartition géographique entre les régions et les pays a par ailleurs été relevé, en particulier dans la catégorie des fonctionnaires recrutés au plan international. Le HCR a été encouragé à prendre des mesures urgentes pour des effectifs inclusifs, en augmentant notamment la représentation des pays d'accueil de réfugiés, en particulier des femmes et des personnes handicapées. Le Comité s'est dit préoccupé par la situation de près de 400 fonctionnaires dont les postes ont été supprimés du fait de la décentralisation et de la régionalisation, et a demandé de plus amples informations sur les mesures spécifiques d'appui prises en leur faveur. Il a aussi demandé le nombre de personnes ayant opté pour le programme de départ volontaire. Concernant la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le HCR devait dire comment il préparait le personnel pour le système de Coordonnateur résident. Le devoir de diligence pour le personnel travaillant dans les lieux d'affectation à haut risque a été reconnu comme indispensable pour le succès des opérations. Le HCR est encouragé à déployer plus d'efforts pour soutenir davantage les fonctionnaires.

30. La Directrice de la Division des ressources humaines a parlé de l'impact de la décentralisation et de la régionalisation sur les effectifs du HCR, notamment des principales préoccupations des fonctionnaires affectés et des exemples spécifiques de mesures d'appui prises pour les aider dans leur carrière. Elle a fait une mise à jour sur le nombre de fonctionnaires ayant pris part au programme de départ volontaire, selon les catégories Services généraux et Personnels recrutés sur le plan international, et les principaux critères retenus pour chaque catégorie. Pour préparer les membres du personnel au système de Coordonnateur résident et à devenir des dirigeants du HCR, la Directrice a affirmé que des programmes de formation aux niveaux moyen et supérieur sont disponibles, en plus des possibilités de mentorat, d'appui et d'encadrement précoce, avec d'autres organismes. Répondant aux questions sur un processus de recrutement équitable et approprié au niveau régional, elle a parlé du Comité mixte de supervision, laissé au Siège. De plus amples informations ont été fournies sur les responsabilités de la nouvelle Section d'analytique des ressources humaines. Pour ce qui est du devoir de diligence, la Directrice a parlé de la nouvelle instruction administrative y relative et des divers mécanismes d'information du personnel et du personnel associé, notamment par le biais d'un programme d'apprentissage pour les hauts responsables. Sur la parité entre les genres, le Comité a été informé que le HCR encourageait de manière proactive les femmes à postuler à un programme de leadership humanitaire qui leur est dédié, et que la régionalisation offrait l'occasion de nommer plus de femmes à des postes supérieurs. La Directrice a également informé les délégations des efforts de sensibilisation et du renforcement des représentations régionales en vue d'assurer une plus grande diversité géographique. L'inclusion des personnes handicapées a été soulignée comme un domaine nécessitant d'être repensé à l'échelle du système.

IV. Budgets-programme et financement

31. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière et la Directrice de la Division des relations extérieures ont conjointement présenté l'actualisation des budgets et du financement pour 2019 (EC/70/SC/CRP.24). Le Contrôleur a fait observer que le chiffre de 8,6 milliards de dollars E.-U. est resté le même depuis la dernière réunion. Il représente la somme du budget initial de 2019, d'un montant de 7,4 milliards de dollars E.-U., approuvé par le Comité exécutif en octobre 2017, et des budgets supplémentaires d'un montant de 107,4 millions de dollars E.-U., établis jusqu'en fin 2019 pour les situations au Venezuela (République bolivarienne du) et au Cameroun, et une réduction budgétaire de 62,6 millions de dollars E.-U. pour l'Ouganda. La révision budgétaire résulte de la révision des chiffres démographiques de planification pour les situations au Burundi, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud.

32. Parlant davantage de la situation financière, la Directrice de la Division des relations extérieures a indiqué que le niveau actuel de financement était de 3,8 milliards de dollars E.-U., soit 45 %, au mois d'août. Elle a averti que, si par rapport à la même période l'année dernière, la situation au niveau des revenus était meilleure, le budget et le déficit financier du HCR avaient augmenté, aussi bien en termes absolus que relatifs. Le moment où les contributions sont reçues crée beaucoup d'incertitude, celles de certains gros donateurs tardant à se matérialiser. Les financements reçus au Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) ont aussi diminué. La Directrice a conclu en remerciant les donateurs pour leur générosité. Elle a souligné le fait que les financements souples étaient indispensables pour répondre aux situations d'urgence et aux situations insuffisamment financées depuis longtemps, surtout en Afrique.

33. Présentant le Budget-programme biennal pour 2020-2021 (A/AC.96/1191), le Contrôleur a souligné les principales recommandations contenues dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)¹. Il a fait observer que le CCQAB avait tenu sa session avec un retard de deux semaines, et que le rapport n'était pas encore disponible, raison pour laquelle le HCR n'a fourni au Comité qu'un rapport sommaire informel la veille de la réunion du Comité permanent. Dès que le rapport du CCQAB sera publié, le HCR en informera le Comité. Le Contrôleur a donné un aperçu des chiffres budgétaires par région et par pilier, pour les programmes globaux et le Siège, la décentralisation et la régionalisation ainsi que pour la Réserve des opérations.

34. Le HCR a été félicité pour les efforts fournis en vue d'obtenir des financements de sources plus diversifiées comme le secteur privé. Toutefois, beaucoup reste à faire pour réduire sa dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de donateurs. Les délégations ont lancé un appel aux donateurs pour qu'ils fournissent des financements non affectés, afin de permettre à l'Organisation de répondre aux crises d'une manière souple et rapide. Le Comité a souligné l'importance des mesures d'établissement de priorités, de programmation efficace et d'économies de coûts, ainsi que de la gestion des risques. Le déficit financier important a continué d'être une source de préoccupation, l'Afrique en particulier étant la région qui souffre le plus de ses conséquences.

35. Les délégations ont exhorté les gouvernements donateurs à contribuer généreusement aux efforts humanitaires, notamment en faveur des opérations insuffisamment financées, dans un esprit de partage équitable de la charge et des responsabilités, conformément aux engagements souscrits dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Le processus de régionalisation a été mentionné comme moyen de réduire l'écart entre les budgets-programmes et les ressources disponibles. À cet effet, il est indispensable d'accroître l'efficacité et l'efficience et d'établir un budget réaliste, cadrant avec les capacités opérationnelles. Les délégations se sont inquiétées du fait que les contributions auraient atteint leur niveau maximal.

36. A été soulignée la nécessité d'avoir des données et chiffres exacts pour ne pas surévaluer les besoins. Un certain nombre de délégations ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de la composition du Comité directeur du Centre commun de données Banque mondiale-HCR, étant donné que les pays d'accueil de réfugiés ne sont pas représentés dans le processus d'élaboration des politiques et de prise de décision. En outre, elles ont sollicité plus d'informations sur la protection des données et l'accès des tiers à celles-ci.

37. Le Comité s'est dit satisfait des consultations ayant eu lieu sur le Budget-Programme biennal 2020-2021 et de la séance d'information récemment tenue sur l'établissement des priorités. Les

¹ Le rapport du CCQAB sera publié en temps opportun sous la cote A/AC.96/1190/Add.1.

délégations ont bien accueilli le fait que les Bureaux régionaux font désormais partie de la composante Terrain, et ont formé le vœu que ce changement permette d'améliorer les services et la protection internationale des personnes prise en charge. L'Organisation a été encouragée à veiller à ce que les scénarios de planification soient minutieusement suivis et ajustés, comme il se doit, afin de prendre en compte les besoins sur le terrain.

38. L'augmentation proposée de 13 %, au titre des projets globaux pour la réintégration, a été bien accueillie, et le HCR a été encouragé à favoriser les conditions pour un retour volontaire dans les pays d'origine, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés. Le Comité a noté la légère augmentation de 3 % du budget consacré à la gestion et à l'administration, et a exhorté le HCR à réduire autant que possible ses dépenses du Siège.

39. Même si elle a noté une augmentation récente des financements affectés pour le programme en faveur des réfugiés sahraouis vivant dans des camps près de Tindouf en Algérie, une délégation a rappelé ses préoccupations concernant l'insuffisance persistante de ces financements et l'augmentation de la population de ces camps. Une autre délégation a de nouveau lancé un appel pour que le HCR procède à l'enregistrement de cette population, conformément à son mandat et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en veillant à ce que cet enregistrement contribue à améliorer l'intégrité de ses interventions par la réduction des risques de fraude et de détournement.

40. Le Contrôleur s'est réjoui de l'appui du Comité en faveur de financements souples. Il a remercié les délégations pour leurs observations sur les économies de coûts et les gains d'efficacité, ainsi que sur la collaboration avec le secteur privé en matière d'innovation. Il a confirmé que le HCR collaborait avec le secteur privé pour mieux apprendre la gestion des services administratifs et identifier les leçons apprises pouvant être appliquées aux Nations Unies.

41. Après avoir remercié les délégations pour les questions relatives aux initiatives de communication, la Directrice de la Division des relations extérieures s'est proposé de tenir une séance d'information informelle pour celles qui s'intéresseraient à ce sujet. À une question sur la diminution du financement CERF, elle a répondu que le HCR avait reçu 30,6 millions de dollars E.-U. en 2019, contre 60 millions en 2018. Environ 10 millions de dollars sont encore attendus, et davantage pour le Niger. Toutefois, le financement CERF de cette année pourrait au plus atteindre 40 millions de dollars E.-U., ce qui constitue une baisse substantielle. Les financements sont davantage consacrés aux catastrophes naturelles plutôt qu'aux déplacements provoqués par les conflits, d'où la baisse des financements pour le HCR. Elle a dit que l'Organisation est toujours en pourparlers avec le Secrétariat du CERF sur la question.

42. Le Responsable des relations avec les donateurs et de la gestion des ressources a parlé des moyens permettant de rendre les financements non affectés plus attractifs auprès des donateurs. Il a reconnu la tension qui existe entre la garantie de la souplesse et la nécessité de savoir comment sont utilisées les ressources.

43. Répondant aux nombreuses questions sur l'accord entre la Banque mondiale et le HCR sur le Centre commun de données, la Haut Commissaire Adjointe à assurer le Comité que rien dans cet accord ne remettait en cause la souveraineté des États ou les lois nationales. L'accord a été conclu pour mettre en œuvre les procédures opérationnelles et les exigences fiduciaires des deux institutions. Elle a souligné le fait que la Banque mondiale et le HCR agissent conformément aux lois et pratiques nationales, que ce soit sur les données ou sur tout autre sujet. Les informations relatives aux données seront partagées avec les États membres. Ces données seront anonymes afin que les personnes concernées soient protégées conformément aux pratiques standards et aux procédures opérationnelles du HCR sur la protection des données sensibles. Le Comité de gestion du Centre commun de données est un organe technique et fiduciaire. Les délégations ont été invitées à une discussion relative aux politiques, devant avoir lieu le 30 septembre. Elles pourront à cette occasion poser des questions et faire des propositions. Sur une question concernant les séances d'information relatives à l'intégrité, la Haut Commissaire Adjointe a affirmé que le HCR avait reçu un grand nombre de demandes d'éclaircissement sur les conclusions d'audit. Des séances informelles d'information sont organisées pour fournir les détails sollicités.

44. Le Comité a adopté la décision sur les budgets et le financement pour 2019, telle que contenue dans l'annexe du présent document.

V. Exposé relatif au Pacte mondial sur les réfugiés et aux préparatifs du premier Forum mondial sur les réfugiés

45. Le Directeur du Forum mondial sur les réfugiés a parlé au Comité de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et des préparatifs du Forum. D'importants progrès ont été réalisés dans la mise au point d'engagements et de contributions ainsi que dans l'identification de bonnes pratiques dans différents domaines d'intérêt. Deux plateformes d'appui ont été mises en place, dont une en Amérique centrale et au Mexique, et une autre dans la Corne de l'Afrique. Ces plateformes permettraient d'améliorer la coopération régionale pour la gestion des situations de réfugiés et la mise en œuvre des réponses globales dans chacune de ces régions. Le Directeur a affirmé que près de 140 parties prenantes, dont 28 États, s'était jointes aux groupes de coparrainage pour les six domaines d'intérêt. En particulier, il a salué l'engagement de pays d'accueil dans les groupes de coparrainage, et a fait observer que cet engagement était indispensable pour la formulation des engagements et des contributions dans les différents domaines d'intérêt. Il a remercié les délégations pour leurs observations générales sur le cadre d'indicateurs pour le Pacte mondial sur les réfugiés. La version finale de ce cadre a été publiée en ligne. Il est nécessaire que les États membres soient représentés au Forum à un niveau élevé, afin de montrer leur engagement politique en faveur du processus. Les délégations ont été encouragées à plaider à cet effet dans des cadres bilatéraux et multilatéraux.

46. Les délégations se sont dites satisfaites des mesures préparatoires prises jusqu'ici par le HCR. A été réitérée, l'importance du Forum mondial sur les réfugiés comme plateforme permettant de réaliser les engagements pris dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés. Le succès du Forum sera mesuré par les progrès réalisés dans la mise en place d'une base solide d'opérationnalisation du principe du partage de la charge et des responsabilités. Un certain nombre d'États ont annoncé qu'ils coparraineraient des domaines spécifiques d'intérêt, et ont donné des indications sur leurs engagements et contributions pour le Forum. Les délégations ont salué la participation de diverses parties prenantes aux groupes de coparrainage et, dans un esprit de solidarité, ont lancé l'appel pour un engagement accru des États qui ne s'impliquent pas assez dans la protection et l'assistance des réfugiés. Elles ont par ailleurs loué les efforts déployés par le HCR et d'autres parties prenantes pour assurer une participation significative des réfugiés au processus. Ces efforts doivent être soutenus afin d'assurer un engagement constant des réfugiés dans le processus de suivi et d'examen. Un certain nombre de délégations se sont inquiétées de l'utilisation de termes de division dans les directives sur les engagements, mises au point au sein des groupes de coparrainage. Elles ont encouragé le HCR à prendre des mesures pour garantir le caractère humanitaire du processus. L'achèvement du cadre d'indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés a été salué. Le HCR doit fournir de plus amples informations sur l'approche utilisée pour répondre aux préoccupations soulevées lors du processus de consultation. La nécessité d'un outil de suivi a été soulignée comme indispensable pour surveiller et contrôler efficacement la mise en œuvre des engagements et des contributions. Les délégations ont exprimé leur engagement constant à faire de l'événement un succès, afin qu'il produise des résultats concrets, avec un impact pour les réfugiés et les communautés d'accueil.

47. Le Directeur du Forum mondial sur les réfugiés a remercié les délégations pour leurs observations constructives. Sur les termes utilisés dans les directives sur les engagements des groupes de coparrainage, il a assuré le Comité que le HCR restait très attentif à cette question. Les directives visent tout simplement à aider à la formulation d'engagements et de contributions, la décision finale devant être prise par les États et d'autres parties prenantes. À une question sur la participation des entreprises privées aux groupes de coparrainage, il a répondu que le HCR avait mis au point une procédure de collaboration avec les acteurs du secteur privé, qu'on peut suivre pour faciliter l'implication de telles entreprises. Sur les dimensions âge, genre et diversité, le Chef de l'Équipe de coordination pour le Forum mondial sur les réfugiés a énuméré quelques-unes des mesures prises par le HCR et d'autres parties prenantes pour veiller à ce que ces dimensions, y compris le handicap, soient prises en compte lors de la formulation d'engagements et de contributions. Elle a ajouté qu'un espace sera prévu au Forum pour présenter les bonnes pratiques concernant l'approche efficace d'intégration des dimensions âge, genre et diversité. Par ailleurs, la participation de coparrains réfugiés a été confirmée pour divers domaines d'intérêt. Ces réfugiés contribueront aux groupes de coparrainage. Les représentants des réfugiés ont aussi été impliqués dans les consultations régionales du HCR avec les organisations non gouvernementales. Un grand

nombre de réfugiés prendront part au Forum afin de représenter leurs communautés dans divers événements et activités.

VI. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du « grand bargain »

48. La Directrice de la Division des relations extérieures (DER) a présenté le rapport sur le progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris dans le cadre du « *grand bargain* » (EC/70/SC/CRP.23). Elle a souligné les principales réalisations dans chacun des 10 volets, et parlé du travail collectif effectué avec le Gouvernement japonais, en tant que coconvocateur du volet de travail sur la réduction des dépenses de gestion. Elle a affirmé que le HCR restait pleinement engagé dans l'entreprise commune entre les donateurs et les organismes humanitaires, avec pour but ultime d'améliorer la protection et l'assistance des personnes prises en charge.

49. Le Comité a salué la mise à jour sur les progrès réalisés dans l'exécution des engagements souscrits dans le cadre du « *grand bargain* ». Sur l'utilisation accrue et la coordination de l'assistance en espèces, les délégations ont souhaité avoir plus d'informations sur la mise en œuvre du système commun d'assistance en espèces, la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies sur l'assistance en espèces, et sur le lien entre l'assistance en espèces et la protection. Elles ont sollicité de plus amples informations sur la coopération entre le HCR et d'autres organismes Nations Unies et les partenaires d'exécution sur la réduction des doublons et des dépenses de gestion. L'implication accrue de la Banque mondiale et des donateurs pour a été considérée comme un pas positif dans la bonne direction. Toutefois, le Comité a souligné la nécessité de maintenir une distinction nette entre l'aide humanitaire et l'assistance pour le développement. Concernant l'octroi de plus d'appui et d'outils aux prestataires locaux et nationaux, il faudrait une évaluation plus détaillée des allocations de fonds et des mesures prises pour l'alignement du travail, afin d'éviter les doublons avec les besoins nationaux de réponse. Les délégations ont demandé au HCR s'il était confiant quant à la réalisation de son engagement de transférer d'ici 2020 aux prestataires locaux et nationaux 25 % de ses dépenses de programme. Elles ont par ailleurs demandé plus de détails sur les stratégies multipartites et pluriannuelles et ont voulu savoir pourquoi les sources de financement pluriannuel avaient diminué en 2018. La collaboration au niveau mondial sur les volets de travail du « *grand bargain* » doit être mieux intégrée au niveau national afin de créer plus d'impact.

50. La Directrice de la Division des relations extérieures a pris note du point soulevé sur l'implication des partenaires pour corriger le déficit financier, en particulier, de la distinction entre l'aide humanitaire et l'assistance pour le développement. Concernant l'engagement de transférer d'ici 2020 aux prestataires locaux et nationaux 25 % des dépenses de programme, la Directrice a affirmé être confiante que le HCR était sur la bonne voie. L'Organisation investit dans des partenariats afin de renforcer les capacités des prestataires locaux. Elle s'est proposé de faire à d'autres occasions au Comité des mises à jour sur l'assistance en espèces et les dépenses de gestion.

VII. Questions diverses

51. Conformément à la pratique antérieure, la Présidente a annoncé que le projet de rapport de la soixante-seizième réunion du Comité permanent sera communiqué par voie électronique le 25 septembre 2018. Les observations et les corrections apportées par les États membres sur leurs interventions devront se faire au plus tard le 2 octobre 2019. Elles seront, si nécessaire, incorporées, et le rapport sera ensuite redistribué et considéré comme adopté.

Annexe

Décision sur les budgets et le financement pour 2019

Le Comité permanent,

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme lors de ses soixante-huitième et soixante-neuvième sessions (A/AC.96/1176, par. 14 et A/AC.96/1187, par. 13), et les débats sur le point consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la soixante-quinzième réunion du Comité permanent en juin 2019,

Réaffirmant l'importance du partage des responsabilités en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Prend note du budget total actuel pour 2019 qui s'élève à 8 635,9 millions de dollars E.-U. au 31 juillet 2019 au titre du budget annuel du HCR, qui est resté inchangé par rapport au montant contenu dans la décision sur les budgets et le financement pour 2018 et 2019 prise à la soixante-quinzième réunion du Comité permanent²,

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2019, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2019.

² Voir le *Rapport de la soixante-quinzième réunion du Comité permanent* (EC/70/SCCRP.16).